

## CONSENTEMENT DES PARENTS - INSTRUCTION TECHNIQUE ET ACTIVITÉS RÉGIONALES

(Available in English upon request)

Nota. Dans le présent formulaire, le terme « parents » inclue le « tuteur légal » et le terme « enfant » inclue le « pupille ».

RENSEIGNEMENTS SUR L'INSTRUCTION OU L'ACTIVITÉ				
Nom		Lieu		
Musique - Entrainement/Formation		CEC Valcartier		
Date et heure du début	Date et heure de la fin			
2022-11-26 00:00	2022-11-26 00:00			

## DESCRIPTION DE L'INSTRUCTION OU DE L'ACTIVITÉ

Activités tel que clinique de musique, évaluation de niveau

## **INSPECTIONS ET FOUILLES**

À divers moments au cours de l'activité, le cadet peut faire l'objet d'inspections conformément à l'OAIC 12-50 Fouilles et inspections des cadets. Effectuées ou supervisées par un membre des Forces armées canadiennes, celles-ci serviront à s'assurer que :

- la chambrée, le(les) casier(s) et espaces de rangement du cadet sont propres et en ordre;
- le cadet a en sa possession le matériel approprié et que celui-ci est en bon état et entretenu adéquatement;
- la santé et la sécurité du cadet n'est pas à risque; et
- le cadet n'a en sa possession aucun des articles prohibés, restreints ou interdits énumérés à l'OAIC 12-50 ou dans un autre document d'information remis sous pli séparé.

Tout article prohibé ou restreint trouvé sera remis au service de police approprié (civil ou militaire), sauf exceptions indiquées dans l'OAIC 12-50, alors que tout article interdit sera soit confisqué pendant toute la durée de l'activité, soit retourné chez le cadet aux frais des parents, selon ce qui est le plus économique et pratique.

Un cadet peut se voir imposer des mesures correctives s'il échoue tout critère d'une inspection ou d'une fouille, ou refuse de se soumettre à une inspection, conformément à l'OAIC 15-22 Conduite et discipline – Cadets, ce qui peut aller jusqu'au renvoi de l'activité.

S'il y a lieu d'effectuer la fouille du cadet lui-même, de ses effets personnels, casiers, bagages, fourbi ou chambrée dans le but de découvrir de la contrebande, des objets illégaux ou volés, ou toute preuve de culpabilité pouvant servir à sa poursuite en justice, seule la Police militaire ou un service de police civil l'effectuera.

CONSENTEMENT ET ATTESTATION DES PARENTS				
Je, le soussigné, parent de				
membre du ESCADRON DE CADETS DE L'AVIATIO L'Ancienne-Lorette (QC), consent par la présente à c	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	NNE-LORETTE, à		
<ul> <li>participe à l'instruction ou l'activité décrite ci-c</li> <li>soit inspecté et, s'il y a lieu, fouillé aux fins et</li> <li>reçoive des soins médicaux mineurs et traiten pendant l'activité par des praticiens de la sant</li> </ul>	dans les conditions décrites ci-dessus, ments d'urgence pour traiter une maladie, blessure c	ou réaction survenue		
atteste par la présente être tenu d'informer le personnel mon enfant, ce qui comprend toute blessure, maladie ou		ent récent à la santé de		
Nom du parent	Signature du parent	Date		

